

Membres	15
Présents	11
Représentés	2
Votants	11
Exprimés	13
- Pour	13
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
**COMMUNE D'EYREIN**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20250410-2025-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

**DELIBERATION N° 2025-24**  
**Séance du 10 Avril 2025**

**Objet : Participation annuelle pour le centre de secours de Montaignac-sur-Doustre**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, à dix-huit heures quinze minutes,  
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 04 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MORENA Jean-Philippe, CAUDIE Christèle, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel  
Absent(s) ayant donné pouvoir : GRANCHER Isabelle à AGNOUX Marie-Thérèse, HERMABESSIERE Patrick ayant donné pouvoir à MORENA Jean-Philippe  
Absent(e)s : CHARBONNEL Jean-Loup, SABEAU Fabrice  
Secrétaire de séance : NOILHAC Patricia

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que pour les communes adhérentes à l'entente intercommunale à la gestion du centre de secours de Montaignac-sur-Doustre, la participation de la commune au titre de l'année 2025 s'élève à 9 187,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le montant de la participation pour l'année 2025 d'un montant de 9187,00€.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,  
Marie-Pierre LE MIGNON



*(Handwritten signature)*